

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.118

L'An deux Mille Treize, le 28 juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 21 juin 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 21 juin 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme DUVERGER, M. GUIARD, Mme MAIRE, Mme MONJOIN, M. PAVON, M. PRUDENCIO, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, Mme SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. LABIA représenté par M. QUENTIN
Mme LEFEBVRE représentée par Mme BARRAUD DUCHERON
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD
M. MERLE représenté par M. DENIS
M. REVOLAT représenté par Mme WILLMANN
M. CHABASSE représenté par M. PRUDENCIO

ETAIT ABSENTE-EXCUSEE : Mme DESCHANP

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : RUE PAUL DOUMER ET AVENUE DE ROCHEFORT
ACCORD SUR LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE ROYAN AUX
TRAVAUX DE REFECTION, AVANT TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

Par un courrier en date du 27 février 2013, le Président du Conseil Général de la Charente-Maritime a informé la Ville de son accord, pour réaliser les travaux de réfection des chaussées et des trottoirs de la rue Paul DOUMER et de l'avenue de Rochefort, avant leur transfert dans le domaine public communal, moyennant une participation financière de la ville de Royan de 95.000 €, ce qui représente 25 % du coût total hors taxe de ces travaux estimé à 380.000 € HT, soit 455.000 € TTC.

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention à intervenir entre le Conseil Général de la Charente-Maritime et la ville de Royan, concernant la participation financière communale, d'un montant de 95.000 €, au coût de réfection de la rue Paul DOUMER et de l'avenue de Rochefort, avant leur transfert dans le domaine public communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu la nécessité de réaliser la réfection de la rue Paul DOUMER et de l'avenue de Rochefort avant leur transfert dans le domaine public communal,
- Vu le courrier du Conseil Général de la Charente-Maritime proposant la prise en charge de ces travaux moyennant une participation financière de la ville de Royan de 25 % du coût estimé hors taxe de l'opération, soit 95.000 €,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention à intervenir entre le Conseil Général de la Charente-Maritime et la ville de Royan, concernant la participation financière communale, d'un montant de 95.000 €, pour la réfection de la rue Paul DOUMER et de l'avenue de Rochefort, avant leur transfert dans le domaine public communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 juillet 2013

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD